

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 2023-ADJ1 -3

Envoyé en préfecture le 06/03/2024 ÉRALE
Reçu en préfecture le 06/03/2024
Publié le
ID : 085-218501633-20231215-2023_ADJ1_3_A-AI

O B J E T

**Délégation de fonctions et de signature à Manuela RABALLAND,
1^{ère} adjointe**

Le Maire de Noirmoutier en l'île,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 et du 12 juillet 2022, portant élection des adjoints au maire, et la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2023

Considérant que Madame Manuela RABALLAND a été élue 1^{ère} adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la première adjointe,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Il est donné délégation de fonction à Madame Manuela RABALLAND, adjointe, pour exercer les attributions suivantes :

Secteur d'activités : Logement et urbanisme, instruction droit des sols

ARTICLE 2

Il est également donné délégation à Madame Manuela RABALLAND l'effet de signer :

- tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation, y compris les autorisations du droit des sols, à l'exception des bons de commande et des pièces comptables.

ARTICLE 3

Délégation de signature est également attribuée à Madame Manuela RABALLAND en cas d'indisponibilité de Monsieur le Maire, dans la plénitude de ses fonctions, pour l'ensemble des actes et décisions.

ARTICLE 4

L'arrêté portant délégation en date du 11 août 2023 est rapporté et remplacé par les dispositions de la présente délégation.

ARTICLE 5

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet (ou Sous-Préfet)
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à Noirmoutier, le
- 8 DEC. 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en préfecture le 15 DEC. 2023
et de l'affichage et/ou notification le 15 DEC. 2023

Yan BALAT, Maire



Hôtel de Ville BP 713 - 85330 NOIRMOUTIER-EN-L'ILE
Tél : 02.51.35.99.99 – Fax : 02.51.39.55.75